

ANNEXE 3

– VERSION PUBLIQUE EXPURGÉE –

(Les pages 6 à 8 de la version confidentielle ont été retirées)

DÉCLARATION

Nom de la personne entendue:	Pasteur Bingi Sumbuso Ignace
Date de naissance :	01/08/1960, Lonyo
Fonction :	Coordonnateur du Conseil des Confessions Religieuses de l'Ituri
Communauté d'origine :	Hema Banywagi
Résidence :	Quartier Mudzipela, Bunia
Nom de la personne entendue:	Abbé Malobi Maraki Leon
Date de naissance :	10/02/1955, Lonyo
Fonction :	Délégué de l'Église catholique
Communauté d'origine :	Hema
Résidence :	Quartier Nyakasanza, Bunia
Nom de la personne entendue:	M. Ndjango Mugisa Justin
Date de naissance :	28/02/1989, Nyakunde
Fonction :	Délégué de l'Église orthodoxe
Communauté d'origine :	Hema Bajere
Résidence :	Quartier Mudzipela, Bunia
Nom de la personne entendue:	Pasteur Bizenze Kanefu Timothée
Date de naissance :	15/12/1964, Kamulila
Fonction :	Délégué de l'Église du Christ au Congo (ECC)
Communauté d'origine :	Lega, Sud-Kivu
Résidence :	Quartier Bankoko, Bunia
Nom de la personne entendue:	Pasteur Kapinga Kongomai Marc Josue
Date de naissance :	01/07/1940, Mutoto
Fonction :	Délégué de l'Église du Christ au Congo (Chef du département paix et réconciliation)
Communauté d'origine :	Luba, Kasai occidental
Résidence :	Quartier Lumumba, Bunia
Nom de la personne entendue:	Pasteur Kalobo Hekima Felix
Date de naissance :	29/03/1962, Kipushi
Fonction :	Église de réveil du Congo (ERC)
Communauté d'origine :	Luba, Kasai oriental
Résidence :	Quartier Bankoko, Bunia
Nom de la personne entendue:	Pasteur Kpasini Bamunoba Léonard
Date de naissance :	15/07/1947, Bogoro
Fonction :	Délégué de l'Église la louange
Communauté d'origine :	Hema Banywagi
Résidence :	Quartier Mudzipela, Bunia

Handwritten signatures in blue ink, including initials and full names, located at the bottom of the page below the page number.

Langue utilisée durant l'audition: Français
Dates de l'audition: 15 juin 2015
Personnes présentes : Me Catherine Mabilie, Me Jean-Marie Biju-Duval, Me Caroline Buteau, M. Dieudonné Mbuna, Pasteur Bingi Sumbuso Ignace, Abbé Malobi Maraki Leon, M. Ndjango Mugisa Justin, Pasteur Bizenze Kanefu Timothée, Pasteur Kapinga Kongomai Marc Josue, Pasteur Kalobo Hekima Felix et Pasteur Kpasini Bamunoba Léonard

Lieu de l'audition: Bunia, District de l'Ituri, République Démocratique du Congo (RDC).

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignés, Délégués des confessions religieuses de l'Ituri, déclarons sur l'honneur :

Le Conseil des Confessions Religieuses de l'Ituri, plateforme confessionnelle qui regroupe huit réseaux d'églises, œuvre pour la pacification, le développement et la promotion des droits de l'homme et des questions de genre.

Nous sommes parfaitement informés que M. Thomas Lubanga a été déclaré coupable par la Cour pénale internationale des crimes de guerre consistant à avoir procédé à l'enrôlement et à la conscription d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées de l'UPC/RP au cours des années 2002-2003 et à les avoir fait participer activement à des hostilités, et qu'il a été condamné à 14 années d'emprisonnement.

En tant que Délégués des confessions religieuses de l'Ituri, nous avons beaucoup œuvré pour la réconciliation des communautés et aujourd'hui nous constatons que les rapports entre celles-ci se sont apaisés.

La situation en Ituri a beaucoup évolué depuis 2003-2004 et il est erroné de croire que le retour de M. Thomas Lubanga pourrait causer des problèmes.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "ms", "cm", and "Mg".

Nous avons constaté que la libération de Chef Kahwa a été accueillie avec joie par toutes les communautés. Le retour de M. Thomas Lubanga sera, de la même manière, une grande joie, et sera en lui-même un important facteur de réconciliation. Son retour contribuera à la stabilisation politique, sociale et économique de l'Ituri. Il ne pourra en rien compromettre l'ordre public, mais au contraire pourra consolider la pacification et renforcer la cohabitation inter-communautaire.

La libération de M. Mathieu Ngudjolo n'a causé aucun problème dans nos communautés, et en particulier dans les relations entre les communautés Lendu et Hema. Il en sera de même en ce qui concerne la libération et le retour de M. Thomas Lubanga.

Nous soussignés, confirmons avoir personnellement relu la présente déclaration et que les informations consignées dans la présente déclaration reflètent correctement les informations que nous avons fournies lors de notre audition du 15 juin 2015. Nous avons fait cette déclaration de notre plein gré, et nous consentons à ce qu'elle soit utilisée par la Défense de M. Thomas Lubanga dans le cadre de l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* devant la Cour pénale internationale, et en particulier dans le cadre d'une requête visant à sa libération anticipée présentée conformément à l'Article 110 du Statut de Rome dont les termes nous ont été expliqués.

Fait à Bunia, le 15 juin 2015

Signature :



Pasteur Bingi Sumbuso Ignace

Signature :

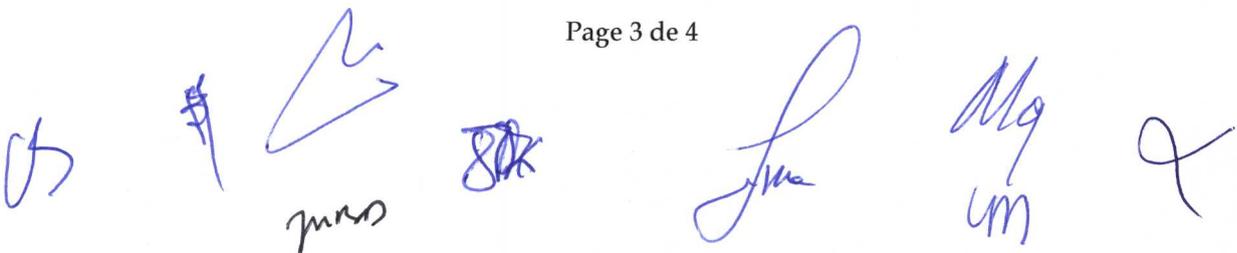


Abbé Malobi Maraki Leon

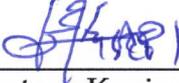
Signature :



M. Ndjango Mugisa Justin



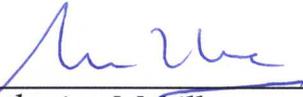
Signature : 
Pasteur Bizenze Kanefu Timothée

Signature : 
Pasteur Kapinga Kongomai Marc Josue

Signature : 
Pasteur Kalobo Hekima Felix

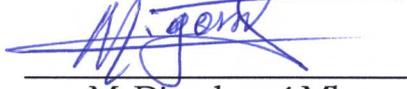
Signature : 
Pasteur Kpasini Bamunoba Léonard

En présence de :

Signature : 
Me Catherine Mabilie

Signature : 
Me Jean-Marie Biju-Duval

Signature : 
Me Caroline Buteau

Signature : 
M. Dieudonné Mbuna